

CAHIER D'ACTEUR

« Un projet et un territoire »



énergie citoyenne
pour Saint-Junien

Énergie citoyenne est un collectif fondé sur trois valeurs cardinales : l'écologie, la solidarité et la démocratie. Créé en 2020 lors des élections municipales, Énergie citoyenne dispose d'un groupe de 5 élus au conseil municipal de Saint-Junien et d'un groupe de 3 élus au conseil communautaire de la Porte Océane du Limousin.

Coordonnées

Adresse : Roche - 100 route de Chabanas 87200 Saint-Junien

Courriel : energie-citoyenne@laposte.net

Téléphone : 06.82.48.44.71

Présence sur les réseaux sociaux

Site internet : www.energie-citoyenne-saint-junien.fr

Facebook : Énergie citoyenne pour Saint-Junien

Instagram : @energiecitoyenne87

Bluesky : @energie-citoyenne.bsky.social

SYNTHESE DE LA CONTRIBUTION

La présente contribution vise à faire part des principaux points de vigilance identifiés et à formuler des propositions afin que le projet envisagé – d'une ampleur et d'une nature exceptionnelles – s'inscrive pleinement dans une dynamique de territoire.

Sans prétendre à une analyse exhaustive, Énergie citoyenne, qui a participé activement aux différents événements organisés dans le cadre de la concertation publique (réunions publiques, tables rondes, ateliers thématiques), relève trois sujets majeurs :

- l'emprise du projet ;
- la création d'une nouvelle ligne électrique très haute tension (400 000 volts) ;
- la participation aux travaux de régénération de la ligne ferroviaire entre Saillat et Angoulême.

LE PROJET LiCHEN

Création d'une unité de capture de CO₂
et de production de carburant d'aviation durable
à Etaanac et Saillat-sur-Vienne...



1. L'EMPRISE DU PROJET

Le projet indique avoir pris en compte des critères d'ordre environnemental, paysager et humain (page 52 du dossier de concertation). Cependant, en l'état actuel, il est prévu un impact sur une zone naturelle remarquable (ZNIEFF de type 1 : Boisements de pente et végétations alluviales de Chaillac, page 68 du dossier de concertation), à proximité de l'île de Chaillac. De même, à l'ouest, sur la commune d'Étagnac, il existe la chapelle d'Étricor, datant du XII^e siècle. Ces deux éléments patrimoniaux – l'un naturel, l'autre architectural – constituent des bijoux qu'il nous revient de préserver et de mettre en valeur. C'est pourquoi nous attirons l'attention sur le tracé du périmètre de ce projet.

Autrement dit, il est nécessaire et indispensable de revoir l'emprise du projet pour garantir un éloignement suffisant vis-à-vis des zones environnementales protégées, de l'île de Chaillac et de la chapelle d'Étricor afin de bien préserver notre patrimoine naturel, paysager, architectural et historique.

2. LA CREATION D'UNE NOUVELLE LIGNE ELECTRIQUE TRES HAUTE TENSION (400 000 VOLTS)

Le projet requiert la création d'un raccordement supplémentaire au réseau électrique avec le poste de Plaud, à Saint-Junien.

La question du tracé de cette ligne revêt un caractère crucial : de fait, un tel ouvrage dégrade le paysage donc porte atteinte au cadre de vie des riverains. Or, la partie ouest de Saint-Junien, déjà traversée par une ligne électrique très haute tension et par la 2x2 voies, supporte suffisamment d'externalités négatives liées à la réalisation de projets structurants.

C'est pourquoi, afin de ne pas créer de nouvelles nuisances sur cette partie de la commune de Saint-Junien, nous invitons à réfléchir à différentes hypothèses, notamment :

- à un raccordement du futur site industriel à un autre poste électrique que celui de Plaud ;
- à l'enfouissement de cette future ligne ;
- au doublement de la ligne électrique existante.

La liste des solutions proposées n'est évidemment pas exhaustive ; elle n'est qu'illustrative. Toutes les alternatives visant à réduire les préjudices au territoire et à ses habitants doivent être étudiées et privilégiées.

LE PROJET LiCHEN

Création d'une unité de capture de CO₂
et de production de carburant d'aviation durable
à Etaanac et Saillat-sur-Vienne.



3. LA PARTICIPATION AUX TRAVAUX DE REGENERATION DE LA LIGNE FERROVIAIRE ENTRE SAILLAT ET ANGOULEME

Le projet LiCHEN insiste sur l'objectif de décarbonation des mobilités et Verso Energy souhaite acheminer par le train le carburant produit. La gare de Saillat-Chassenon, située sur la ligne Limoges-Angoulême, est depuis plus de 7 ans un terminus : le transport n'est possible que vers Limoges. Or, le retour d'un accès à Angoulême constitue un double enjeu pour Verso Energy :

- cela lui permettrait de disposer d'un itinéraire de délestage, sécurisant ainsi la modalité de transport privilégiée ;
- cela lui offrirait une ouverture directe vers la côte atlantique et ses ports, le carburant produit ayant également vocation à alimenter les paquebots.

Aujourd'hui, notre territoire se bat pour la réouverture de la ligne ferroviaire entre les gares de Saillat-Chassenon et d'Angoulême. Le coût global de la régénération (études comprises) est estimé à 242 millions d'euros. Si certains crédits ont été fléchés, la totalité des crédits requis n'a pas fait l'objet d'une convention. En d'autres termes, le financement de ces travaux n'est pas assuré, ce qui retarde leur commencement.

C'est pourquoi, dans un contexte de tensions budgétaires majeures, notre groupe souhaite que Verso Energy, qui porte un projet s'élevant à 2,2 milliards d'euros sur le site de Saillat-Étagnac, participe en tout ou partie au financement des travaux de régénération de cette ligne destinée tant au fret qu'aux voyageurs. L'intérêt de l'entreprise rejoint celui du territoire.

Le montant des travaux pour rouvrir le tronçon ferroviaire (242 millions d'euros) n'est rien en comparaison de la capacité de mobilisation de fonds que possède Verso Energy (2,2 milliards d'euros) : l'effort demandé ne vient absolument pas bouleverser l'économie du projet. Au contraire, il permet à l'entreprise d'envisager de nouvelles perspectives de développement économique.

Enfin, une telle participation de la part d'un acteur privé – permettant de surcroît d'inciter les partenaires publics à se positionner rapidement pour boucler le plan de financement – serait inédite. Elle serait la preuve que l'écologie, mise en avant à de multiples reprises dans le dossier de concertation, est réellement un objectif poursuivi : au-delà des calculs et des débats sur le caractère écologiquement vertueux de l'e-SAF, cet investissement constituerait une contribution tangible à l'enjeu de décarbonation des mobilités. En outre, cet engagement contribuerait à l'image de marque de l'entreprise et serait un signe de confiance fort adressé au territoire et à ses habitants.

LE PROJET LiCHEN

Création d'une unité de capture de CO₂
et de production de carburant d'aviation durable
à Etaanac et Saillat-sur-Vienne...



CONCLUSION

Le projet LiCHEN, qui consiste à produire du carburant pour avions à partir des fumées produites à Saillat par l'entreprise Sylvamo grâce à un procédé technique innovant, est un projet fascinant, tant par son ampleur – d'aucuns diront son gigantisme – que par sa nature. Notre territoire, rural et industriel, n'est jamais opposé à l'innovation et à l'investissement responsable et durable dans le temps et vis-à-vis de notre environnement.

Cependant, les réserves formulées par les riverains et les associations de protection et de promotion de l'environnement, des paysages et du patrimoine doivent être entendues. D'ailleurs, nous regrettons qu'aucune réunion spécifiquement dédiée à ces associations n'ait été organisée, comme les membres de notre groupe l'avaient pourtant suggéré lors la présentation du projet LiCHEN aux membres du conseil communautaire, le 8 avril 2025. En effet, bien que représentées dans les différents événements qui ont eu lieu à destination du grand public, le détail de leurs contributions et la richesse de leur expertise auraient pu faire l'objet de discussions plus approfondies que ce que le format retenu n'a pu permettre.

À travers le dépôt du présent cahier d'acteur, Énergie citoyenne, force politique qui s'inscrit dans une logique constructive, a souhaité mettre en avant des éléments essentiels et critiques sur lesquels des positions claires sont attendues de la part du porteur de projet. En effet, la procédure de concertation publique qui a été organisée ne doit pas se résumer à une simple écoute ; elle doit permettre d'amender de manière sensible et visible le projet.

En conclusion, il convient de retenir que :

- des évolutions sont indispensables concernant l'emprise du projet ;
- le tracé et la modalité technique du raccordement électrique constituent deux choix fondamentaux qu'il convient de ne pas négliger ;
- la participation financière du porteur de projet dans les travaux de réouverture de la ligne ferroviaire entre Saillat et Angoulême serait le gage de la sincérité de la démarche présentée.

Nous tenons, enfin, à remercier les garants de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) pour la qualité de l'organisation de la concertation publique. Cette autorité administrative indépendante a démontré – si besoin était – l'intérêt de son existence et l'utilité de son expertise dans la gestion des dossiers ayant trait à l'industrie et à l'environnement.

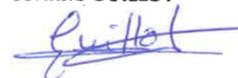
Yoann BALESTRAT



Frank BERNARD



Corinne GUILLOT



Jean-Sébastien PIEL



Nathalie TARNAUD

